

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_21
id. 1129

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

Hors de la présence de :

M. HEBRAL qui n'a pas participé au vote.

**RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS EXTERNAT
ET INTERNAT AU COLLÈGE PIERRE BAYROU
À SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL
DÉVOLUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX
AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration des bâtiments Externat et Internat au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 21 février 2008, 23 février 2010 et 22 avril 2011, les autorisations de programme d'un montant global de 1 685 999 € ont été approuvées pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibération du 17 septembre 2012, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration des bâtiments externat et internat au collège Pierre Bayrou, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 1 178 034,15 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'une part, d'attribuer le marché de travaux pour le lot n° 2 Couverture-zinguerie-étanchéité des chéneaux et d'autre part, d'approuver huit avenants aux marchés de travaux.

III – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE LOT N° 2

L'entreprise Izquierdo, attributaire initial de ce lot « Couverture – zinguerie – étanchéité des chéneaux » pour un montant de 32 604,24 € HT, a été déclarée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Toulouse et n'a pu effectuer les travaux.

Une nouvelle consultation a donc été lancée et l'entreprise classée première à l'issue de l'analyse des offres est la société Groc-Gabrielli pour un montant de 32 491,42 € HT auquel s'ajoutent en option l'étanchéité entre la toiture et la cage d'escalier et, en variantes, le démontage des cheminées avec reprise de la toiture et une moins-value pour des crochets Dimos, ce qui porte le montant du marché à 33 672,88 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 août 2014, a décidé d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 2 à la société Groc-Gabrielli pour un montant de 33 672,88 € HT.

Ainsi, le montant global des marchés initialement arrêté à 1 178 034,15 € H.T. est réactualisé à hauteur 1 179 102,79 € H.T.

IV – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 1 : GROS-OEUVRE

Les travaux supplémentaires concernent la reprise en maçonnerie de briques de la cloison coupe feu entre la circulation et les espaces bureaux infirmerie et classe situés au rez-de-chaussée du bâtiment demi-pension, à la demande du bureau de contrôle.

LOT 3 : SERRURERIE

La moins-value constatée provient de la différence entre :

- la moins-value due à la suppression des mains courantes et garde-corps prévus en accompagnement des aménagements extérieurs dont le tracé a été modifié,
- et la plus-value due au remplacement des mains courantes dans les 2 cages d'escalier pour répondre aux normes d'accessibilité.

LOT 4 : MENUISERIE ALUMINIUM

Les travaux modificatifs concernent le remplacement des portes extérieures montées sur charnières par des ensembles sur pivots encastrés dans le sol plus robustes ainsi que la pose de 3 ferme-portes sur accès extérieurs.

LOT 5 : MENUISERIE BOIS

La plus-value constatée provient de la différence entre :

- les travaux en plus-value concernant la mise en place des portes de recoupement dans les couloirs des étages à la demande des services d'incendie et de secours
- et les travaux en moins-value dus au remplacement de plinthes bois revu à la baisse.

LOT 7 : ELECTRICITE

Les travaux supplémentaires concernent le remplacement du TGBT dans le cadre de la mise aux normes de l'installation du bâtiment externat, le raccordement de sèche-mains dans les sanitaires et d'une classe informatique provisoire pendant les travaux ainsi que la modification des éclairages extérieurs.

LOT 8 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION

Les travaux supplémentaires concernent la création d'un point d'eau avec évier et chauffe-eau dans la salle des personnels, le raccordement du local factotum sur le réseau chauffage central, la mise en place de vidoirs pour le ménage dans les sanitaires, le remplacement des appareils sanitaires dans le logement de fonction, le remplacement des radiateurs dans l'administration et dans le couloir du rez-de-chaussée du bâtiment demi-pension et la création de branchements pour des centrales de nettoyage dans les sanitaires.

LOT 9 : SOLS DURS FAÏENCE

Les travaux supplémentaires concernent le coulage d'une chape ciment après démolition d'un support en très mauvais état.

LOT 10 : SOLS SOUPLES

La plus-value constatée provient de la différence entre :

- les travaux en plus-value concernant le traitement des fissures dans les chapes existantes détériorées suite aux interventions de désamiantage ainsi que la pose de revêtement de sol dans le CDI, la salle de physique et le logement de fonction
- et les travaux en moins-value dus à la suppression de revêtement sur les demi-paliers des cages d'escalier.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 47 972,28 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 août 2014, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de 47 972,28 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 1 179 102,79 € H.T. est réactualisé à hauteur de 1 227 075,07 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration des bâtiments Externat et Internat au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 septembre 2012 approuvant les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validant le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêtant le montant global des marchés à 1 178 034,15 € HT

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 août 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché de travaux avec la société Groc-Gabrielli relatif au lot n° 2 « Couverture – zinguerie – étanchéité des chéneaux » de la restructuration susvisée, pour un montant de 33 672,88 € HT, réactualisant le montant global des marchés à 1 179 102,79 € HT ;
- Autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg à signer ce marché, en qualité de mandataire ;
- Approuve les avenants suivants aux marchés de travaux, conclus sur la base d'une plus value de 47 972,28 € H.T. € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offres de base + options H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marchés H.T.</i>
1	Gros-oeuvre – VRD	BOURDARIOS	161 700,00 €	5 177,00 €	166 877,00 €
2	Couverture–zinguerie – étanchéité chéneaux	GROC GABRIELLI	33 672,88 €	/	33 672,88 €
3	Serrurerie	SAHUGUEDE	39 023,38 €	-4 239,00 €	34 784,38 €
4	Menuiserie alu	ALUFER	89 845,00 €	3 970,00 €	93 815,00 €
5	Menuiserie bois	BATTUT	71 244,77 €	5 346,70 €	76 591,47 €
6	Faux-plafonds–plâtrerie–cloisons–isolation	DESCOULS Jean-Jacques	94 806,15 €	/	94 806,15 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offres de base + options H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marchés H.T.</i>
7	Electricité courants faibles	FAUCHE	278 000,00 €	8 751,61 €	286 751,61 €
8	Plomberie-sanitaire-chauffage-ventilation	GROC-GABRIELLI	153 417,34 €	12 797,54 €	166 214,88 €
9	Sol dur-carrelage-faïence	MONTAUBAN CARRELAGE	24 251,54 €	3 563,32 €	27 814,86 €
10	Sols souples	SOL FRANÇAIS	106 495,65 €	12 605,11 €	119 100,76 €
11	Peinture	P.S.O.	97 647,72 €	/	97 647,72 €
12	Paillasses	DELAGRAVE	28 998,36 €	/	28 998,36 €
TOTAL HT			1 179 102,79 €	47 972,28 €	1 227 075,07 €

- Précise que le montant global des marchés est ainsi réactualisé à hauteur de 1 227 075,07 € HT .
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET